

Entreprises et collectivités

Pourquoi nous soutenir ?

Devenir partenaire de la Fondation Robert Ardouvin - Village d'enfants, c'est soutenir des projets durables et concrets.

À travers son village d'enfants, la Fondation agit en faveur de l'enfance en danger.

Elle **accueille, éduque et accompagne** 65 enfants et jeunes en grande difficulté dans leur milieu familial.

Son objectif ? Leur donner « **le droit de grandir dans la paix** ».

Nous avons besoin de partenaires pour continuer à œuvrer en faveur des enfants. Rejoignez-nous !



Coordonnées et contacts

Fondation Robert Ardouvin - Village d'enfants
125, route du Serre - 26340 Vercheny

04 75 21 60 00 - villagedenfants.vercheny@gmail.com

www.fondation-ardouvin.org

APE : 8790A — SIRET : 779473156 00015



Formulaire de soutien Entreprises et Collectivités

1- OUI, nous soutenons l'action de la Fondation, aussi nous vous adressons par chèque, à l'ordre de « Fondation Robert Ardouvin », un don de :

- 1 000 €** (Coût après déduction fiscale : 400 €)
- 3 000 €** (Coût après déduction fiscale : 1 200 €)
- 6 000 €** (Coût après déduction fiscale : 2 400 €)
- À votre convenance** :€

2- Nous nous engageons à soutenir la Fondation pour (cocher si c'est le cas)

- 3 années** consécutives
-**années** consécutives

3- Merci de nous adresser un **reçu fiscal** à l'adresse ci-dessous :

Raison sociale :

Secteur d'activité :

NOM :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Novembre 2019

Formulaire à renvoyer à la Fondation Robert Ardouvin



FONDATION
ROBERT
ARDOUVIN
VILLAGE D'ENFANTS



La mission de la Fondation est d'accueillir, éduquer et accompagner des enfants et des fratries de toutes origines, qui lui sont confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou par les juges des enfants.

La Fondation est sans but lucratif
et reconnue d'utilité publique par l'État.

En choisissant de nous soutenir



Votre entreprise participe à l'amélioration permanente de la prise en charge des enfants confiés, notamment par :

- La rénovation, l'adaptation des maisons et des espaces qui les accueillent,
- Le financement d'actions innovantes bénéfiques aux enfants (projets sportifs et culturels, intergénérationnels, environnementaux, actions de développement local, projets de l'unité scolaire),
- L'accompagnement à plus long terme des jeunes majeurs sans soutien familial suffisant (jusqu'à leur autonomie),
- La création de nouveaux modes d'accueil adaptés aux besoins (maison des adolescents, résidence jeunes),

Le parcours des découvertes métiers : les entreprises qui soutiennent la Fondation se sont engagées dans un programme de stages et de bilans de compétences dans l'objectif de préparer à l'insertion professionnelle de nos jeunes.

En choisissant de nous soutenir



Votre entreprise participe à la réhabilitation d'un patrimoine immobilier chargé d'histoire.

La Fondation dispose en effet dans le village de Vercheny de maisons en attente de rénovation pour accueillir des enfants ou des projets (ancienne cure, maisons de village...).

Vos dons vous ouvrent droit à des réductions d'impôt

En choisissant de nous soutenir



Votre entreprise contribue à faire vivre un patrimoine culturel sous-exploité, à en faire profiter les enfants et la population locale.

La Fondation est propriétaire de collections (livres, fossiles) et d'œuvres d'art acquises par le passé grâce aux dons des salariés, ainsi que d'un musée sur le poète-typographe-éditeur Lévis-Mano.

Nous avons le projet de valoriser ce fond support à une politique culturelle en direction des enfants. L'art et la culture sous toutes ses formes tiennent une place importante dans le projet pédagogique de la Fondation, en tant que vecteur de développement et d'épanouissement des enfants...

La Fondation Robert ARDOUVIN – Village d'enfants est une association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique par décret du 18 juillet 2005 publié au J.O. du 20 juillet 2005.

À ce titre elle est habilitée à recevoir des dons et legs.

L'article 238 bis 1° du code général des impôts permet à votre entreprise de bénéficier d'une

réduction d'impôt égale à 60 % du montant de votre don

effectué en numéraire, en compétence ou en nature, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires H.T.

En cas de dépassement de ce plafond ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable sur vos cinq exercices suivants, dans la limite de 0,5 % du CA H.T.



Organisation de la Fondation

Le conseil d'administration
(12 membres dont le Préfet de la Drôme)

Le Bureau de la Fondation
(1 président, 1 vice-président, 1 trésorier, 1 secrétaire)
François-Xavier FAYOL, président

Le directeur général de la Fondation
Jérôme AUBERT

Chargé des relations mécènes
Franck DESROCHES 06 45 33 88 23

Le village d'enfants

60 salariés

Service éducatif

Chef de service

Les Maisons familiales
Les Maisons relais
L'accompagnement des ados et jeunes majeurs

Le secrétariat médical
Les psychologues

L'accueil et l'accompagnement des parents

Le Pôle Activités et le projet culturel

L'école de la Roche Ronde
Le secrétariat école et vacances
Le soutien scolaire

Service administratif

Secrétariat
Comptabilité/Gestion
Assistante de direction
Ressources Humaines

Services généraux

Restaurant
Aide-ménagères
Équipe travaux et maintenance
Gestion du patrimoine